

Procès verbal
Assemblée Générale de solidarité et d'élections
7 avril 2022, 12h30, Zoom

0.0 Proposition d'ouverture

Ouverture est proposée à 12h45

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

01. Que Mélianne B. Quintal, Mathieu Melançon et Nour Benghellab agissent respectivement à titre d'animation, de secrétaire d'assemblée et de gardien.ne du senti

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

0.2 Que l'on adopte l'ordre du jour tel que proposé:

Ordre du jour proposé :

1.0 Mandat de grève de solidarité avec le SPPEUQAM

2.0 Coalition étudiante 2022-2023

3.0 Élections

4.0 Traitement de l'avis de motion déposé à la dernière assemblée

5.0 Varia

6.0 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

1.0 Mandat de grève de solidarité avec le SPPEUQAM

Proposition privilégiée

1.1 Que l'on lève les cours de l'après-midi si l'Assemblée générale est toujours en cours à 13h50 et que l'on suspende pour se faire l'assemblée de 13h50 à 14h20.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

1.2

Considérant qu'une grève générale illimitée du syndicat des professeur.e.s enseignant.e.s (anciennement désigné.e.s comme chargé.e.s de cours) de l'UQAM (SPPEUQAM) est imminente;

Considérant que les professeur.e.s enseignant.e.s donnent plus de 80% des cours au 1er cycle dans certains programmes;

Considérant que les professeur.e.s membres du syndicat des professeur.e.s de l'UQAM (SPUQ) ne franchissent pas les lignes de piquetage des professeur.e.s enseignant.e.s lorsqu'il.elle.s sont en grève;

*Considérant les nombreux mandats de l'AFÉA en matière de solidarité syndicale;
Considérant la mauvaise foi de l'administration uqamienne après une négociation de plus d'un an et 29 rencontres;*

Considérant que la convention collective du SPPEUQAM est échue depuis 2019;

Que l'AFÉA entre en grève pendant une semaine au moment où le SPPEUQAM va déclencher sa grève.

Que cette grève soit reductible en assemblée générale de façon hebdomadaire.

Qu'une assemblée générale soit convoquée dans les plus brefs délais advenant une fin de la grève du SPPEUQAM.

Que ces journées de grèves tombent uniquement lors des jours de grèves du SPPEUQAM

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.2.1 Que l'on ajoute "extraordinaire" après assemblée générale afin de limiter la durée des assemblées de reconduction.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

1.2.2

Considérant que les productions des étudiant.es en scénographie, études théâtrales et jeu sont à une ou deux semaines des représentations.

Considérant que le milieu des arts vivants suit des échéanciers précis et que chaque heure de travail fait la différence, et ce, même sans la présence des chargé.es de cours concerné.es

Considérant qu'il est difficile, si non impossible, de modifier les dates de représentations et d'auditions à cause de facteurs tels que la disponibilité de la salle de spectacle et l'implication d'institutions théâtrales professionnelles extérieures à l'UQAM.

Considérant que les productions constituent une expérience pré-professionnelle intégrante à la formation des étudiant.es, et que ces dernières sont une forme de stage pour ceux-ci

Considérant que les auditions du 4sous constituent une expérience et opportunité professionnelle importantes pour les étudiant.es en jeu

Considérant que les productions et auditions du 4sous offrent une première plateforme aux étudiant.es pour se présenter au milieu professionnel.

Que l'AFÉA permettent aux étudiant.es. de poursuivre les cours comportant une présentation devant public, soit pour les sigles suivants:

EST-23AA (Initiation aux métiers de la scène : atelier et plateau)

EST-242D (Travail d'interprétation II selon Nini Bélanger)

EST-412D (Production Dirigée II selon Nini Bélanger)

EST242C - Travail d'interprétation II selon Marie-France Lambert

EST412C - Production dirigée II selon Marie-France Lambert

EST270G- AUDITIONS GÉNÉRALES, SELON ISABELLE LEBLANC

EST421P- Atelier public

1.2.2.1 Que l'on ajoute les cours suivants aux exemptions de la grève:

DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage

DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)

DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à la majorité

1.2.3 Que l'on ajoute les cours suivants aux exemptions de la grève:

DES663A

DES663B

DES663C

DES663D

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

1.2.3.1 Que l'on ajoute HAM5810 aux exemptions de cours.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

1.2.4 Que les membres de l'AFEA se rendant à des cours exemptés de grève s'engagent à ne pas tenter de forcer les lignes de piquetages pour entrer à l'UQAM.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

1.2.2 Tel qu'amendé trois fois:

Que l'AFÉA permettent aux étudiant.es. de poursuivre les cours comportant une présentation devant public, soit pour les sigles suivants:

EST-23AA (Initiation aux métiers de la scène : atelier et plateau)

EST-242D (Travail d'interprétation II selon Nini Bélanger)

EST-412D (Production Dirigée II selon Nini Bélanger)

EST242C - Travail d'interprétation II selon Marie-France Lambert

EST412C - Production dirigée II selon Marie-France Lambert

EST270G- AUDITIONS GÉNÉRALES, SELON ISABELLE LEBLANC

EST421P- Atelier public

DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage

DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)

DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)

DES663A

DES663B

DES663C

DES663D

HAM5810

Que les membres de l'AFEA se rendant à des cours exemptés de grève s'engagent à ne pas tenter de forcer les lignes de piquetages pour entrer à l'UQAM.

Adopté à majorité

1.2 Telle qu'amendée 2 fois

Que l'AFÉA entre en grève pendant une semaine au moment où le SPPEUQAM va déclencher sa grève.

Que cette grève soit reconductible en assemblée générale extraordinaire de façon hebdomadaire.

Qu'une assemblée générale soit convoquée dans les plus brefs délais advenant une fin de la grève du SPPEUQAM.

Que ces journées de grèves tombent uniquement lors des jours de grèves du SPPEUQAM

Que l'AFÉA permettent aux étudiant.es. de poursuivre les cours comportant une présentation devant public, soit pour les sigles suivants:

EST-23AA (Initiation aux métiers de la scène : atelier et plateau)

EST-242D (Travail d'interprétation II selon Nini Bélanger)

EST-412D (Production Dirigée II selon Nini Bélanger)

EST242C - Travail d'interprétation II selon Marie-France Lambert

EST412C - Production dirigée II selon Marie-France Lambert

EST270G- AUDITIONS GÉNÉRALES, SELON ISABELLE LEBLANC

EST421P- Atelier public

DAN422N - spectacle chorégraphique dirigé : création de Caroline Laurin-Beaucage

DAN6223 - spectacle chorégraphique libre (profil interprétation)

DAN6282 - spectacle chorégraphique libre (profil création)

DES663A

DES663B

DES663C

DES663D

HAM5810

Que les membres de l'AFEA se rendant à des cours exemptés de grève s'engagent à ne pas tenter de forcer les lignes de piquetages pour entrer à l'UQAM.

Adoptée à majorité

2.0 Coallition étudiante 2022-2023

2.1 Coalition étudiante 2022-2023

Considérant les mobilisations étudiantes actuelle visant la gratuité scolaire, la salarisation des stages et la transition écologique et sociale ;

Considérant que 51 associations étudiantes, totalisant plus de 85000 personnes étudiantes, étaient en grève le 22 mars pour la gratuité scolaire ;

Considérant que, du 21 au 25 mars, 36 associations étudiantes, représentant plus de 60 110 personnes étudiantes, étaient en grève pour dénoncer la précarité étudiante et l'absence de salaire pour les stagiaires ;

Considérant que 61 associations étudiantes, soit plus de 87 000 personnes étudiantes, étaient en grève le 25 mars pour la transition écologique et sociale et que 16 associations étudiantes, représentant plus de 33 000 étudiant, étaient aussi en grève le 1er avril pour la transition écologique et sociale ;

Considérant la nécessité de poursuivre l'escalade des moyens de pression ;

Considérant que, depuis 1968, sur les dix grèves générales illimitées étudiantes au soi-disant Québec, huit ont mené à une victoire complète ou au moins satisfaisante pour le mouvement étudiant ;

Considérant l'absence d'une association étudiante fédérative basée sur le syndicalisme de combat au soi-disant Québec ;

Considérant qu'une coalition d'associations étudiantes permettrait d'unir les voix des associations étudiantes combattives menant des moyens de pression ;

Considérant qu'une coalition d'associations étudiantes permettrait de réunir les ressources militantes et financières facilitant la création et la diffusion de matériel de mobilisation ;

QUE l'AFEA poursuive l'escalade des moyens de pression entamée pour automne 2022 et printemps 2023 ;

QUE l'AFEA reconnaisse la présence de dynamiques oppressives au sein des structures étudiantes ainsi qu'au sein du système d'éducation et qu'elle veille à intégrer dans ses luttes des perspectives et des pratiques anti-oppressives (féministe, anticoloniale, antiraciste, antitransphobe, antihomophobe et anticapacitiste) ;

QUE l'AFEA tienne une assemblée générale de grève à l'automne 2022 afin de poursuivre l'escalade des moyens de pression réclamant la gratuité scolaire et la salarisation des stages, dans une perspective transversale de transition écologique et sociale ;

QUE l'AFEA se concerte avec les autres associations étudiantes mobilisées sur la gratuité scolaire et la salarisation des stages, dans une perspective transversale de transition écologique et sociale, afin de trouver les meilleures dates potentielles de grève pour la session d'automne 2022 en vue de les proposer à ladite assemblée générale de grève de l'automne 2022 ;

QUE l'AFEA envisage, à défaut d'une réponse gouvernementale satisfaisante, une grève générale illimitée au printemps 2023 pour réclamer la gratuité scolaire et la salarisation des stages, dans une perspective transversale de transition écologique et sociale ;

QUE l'AFEA participe à la création d'une coalition d'associations étudiantes qui envisagent également une grève générale illimitée au printemps 2023 pour réclamer la gratuité scolaire et la salarisation des stages, dans une perspective transversale de transition écologique et sociale;

QUE la proposition de budget de l'AFEFA pour l'année 2022-2023 prévoit une dépense représentant 3\$ par membre (approximativement 10 500\$) visant à financer ladite coalition d'associations étudiantes ;

QUE l'AFEFA encourage les autres associations étudiantes de la province à adopter un mandat de création d'une coalition d'associations étudiantes qui envisagent une grève générale illimitée au printemps 2023 pour réclamer la gratuité scolaire et la salarisation des stages, dans une perspective transversale de transition écologique et sociale.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

3.0 Élections

3.1 Que l'on procède aux élections générales de l'AFÉA en présentant les candidatures et en procédant aux élections poste par poste. Qu'après avoir passé tous les postes, on repasse les postes vacants une dernière fois.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

-Coordonnateur-trice général-e

Valérie Turcotte

Élue

-Secrétaire générale

-Trésorier-ère

Christina Bilodeau Élue

-Coordonnateur-trice à la vie étudiante

Alexandre Rondeau

Laurianne Cuello Élue

-Coordonnateur-trice aux affaires internes

Alexandre Rondeau Élu

-Coordonnateur-trice aux affaires externes

Danaé Tucuna Chapdelaine Élue

-Coordonnateur-trice aux affaires académiques

Émilie Lorrain-Bélanger Élue

-Responsable à l'éducation inclusive et aux étudiant-es provenant de l'international

4.0 Traitement de l'avis de motion déposé à la dernière assemblée

Avis de motion déposé par Nicolas Arthur Dufour le 15 mars 2022:

Considérant que le déclenchement soudain de la pandémie, il y a deux ans, a engendré une perte quasi-totale des stocks alimentaires des cafés (laits végétaux, café et nourritures);

Considérant que la non-utilisation de notre équipement pendant 2 ans a engendré le bri de nos machines à café et de plusieurs autres de nos installations dans nos deux cafés, menant à une réouverture difficile et coûteuse;

Considérant les difficultés liées à la mise en place d'une nouvelle équipe de travail après 1 an et demi d'arrêt et le temps nécessaire à la formation de nouveleaux employé-e-s exigeant la rémunération de nombreuses heures de formation ;

Considérant une importante baisse de nos revenus en raison de l'impossibilité d'ouvrir les cafés au mois de septembre 2021 et au mois de janvier 2022 ;

Considérant une baisse significative de nos revenus hebdomadaires en raison d'un achalandage beaucoup plus bas des cafés, explicable en partie par les cours donnés en format hybride et par une re-fréquentation lente et progressive des espaces des cafés par les étudiant-x-e-s ;

Considérant qu'une refonte du fonctionnement des cafés a été effectuée, afin de diminuer au maximum les heures bénévoles faites par les employé-e-s des cafés et que cette dernière a engendré une certaine augmentation des heures salariées à l'automne 2021;

Considérant que plusieurs rapports de taxe ont été laissés de côté pendant la pandémie et ont du être remboursé, puisque plus personne n'était assigné-x-e à cette tâche;

Considérant que nous sommes en discussion constante avec la permanence de l'AFÉA afin de trouver des solutions à nos déficits et que nous appliquons ces mesures, soit de diminuer nos heures d'ouverture (fermeture les vendredi et fermeture à 16h00 au lieu de 18h00 du lundi au jeudi), ainsi que l'application d'une meilleure gestion de nos commandes et de nos pertes;

Considérant que ces changements apportés fonctionnent et sont respectés;

Considérant que l'entièreté de l'équipe du café des arts et design est consciente des problèmes financiers nous touchant et que tout-x-e-s ont envie de participer activement aux solutions;

Le Café des Arts et de Design de l'UQAM dépose l'avis de motion suivant concernant l'article 88, soit la reconsidération de mandat du budget afin d'éponger les 15 000 \$ supplémentaires de dépenses du café concernant l'année scolaire 2021-2022.

Faute de la présence du proposeur, l'avis de motion est mis en dépôt jusqu'à une assemblée subséquente.

5.0 Varia

6.0 Levée

6.1 Que l'on lève l'assemblée générale à 15h30.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité